

Plan pandémie grippe, directives pour les pharmaciens

Comme annoncé antérieurement les pharmacies sont officiellement intégrées dans le Plan pandémie. Cette décision de faire appel aux pharmaciens et aux grossistes-répartiteurs est inspirée par le souci de garantir une répartition optimale du stock stratégique dans le cadre d'une éventuelle pandémie de grippe. Les organisations de pharmaciens (APB, Ophaco) et les grossistes-répartiteurs (ANGR) se sont déclarés solidaires et prêts à assumer gratuitement ce service à la population.

En étroite collaboration avec l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS), une proposition concrète et pratique a été élaborée et qui entrera en vigueur probablement le 15 septembre 2009, dépendant de la disponibilité des produits concernés chez les grossistes-répartiteurs.

Principe

Comme initialement prévu, des kits de départ seront distribués via les points de contact locaux de soins (PCLS). Les PCLS profiteront de cette occasion pour enregistrer les généralistes venant chercher leur kit de départ. Chaque généraliste actif peut enlever son kit de départ avant le 15 septembre dans le PCLS de sa commune. Par contre, le réapprovisionnement des médecins ne se fera plus via les PCLS, mais bien par le biais du circuit de distribution normal.

Contenu du kit de départ des généralistes:

- 5 Tamiflu 75 mg 10 caps
- 1 Relenza 5 mg 20 dos
- 1 Oseltamivir 30mg 10 comp. sec.
- 1 Oseltamivir 30mg 15 comp. sec.
- 1 Oseltamivir 30mg 20 comp. sec.
- 150 Masques chirurgicaux

Pour reconstituer leur kit de départ, les médecins devront donc désormais s'adresser aux pharmacies. Les antiviraux et les masques de protection issus du stock stratégique seront fournis gratuitement aux patients par les médecins (généralistes et pédiatres). Les patients ne pourront pas les obtenir auprès de leur pharmacien. Par contre, pour d'autres médicaments et/ou produits de santé, ainsi que pour les conseils afférents, c'est bien au pharmacien qu'ils devront s'adresser.

Procédure

Stock de départ des pharmacies

Tous les grossistes-répartiteurs et toutes les officines publiques sont impliqués dans le nouveau plan. Les grossistes-répartiteurs sont approvisionnés par l'Armée. Chaque pharmacie reçoit un (seul !) bon de commande pour un stock de départ auprès d'un grossiste-répartiteur. Par la suite, elle pourra reconstituer son stock de base en s'adressant au grossiste-répartiteur de son choix.

Contenu du stock de départ des pharmacies:

- 15 Tamiflu 75 mg 10 caps
- 5 Relenza 5 mg 20 dos
- 10 Oseltamivir 30 mg 25 comp. sec.
- 500 masques chirurgicaux

Délivrance et enregistrement

Les généralistes devront se réapprovisionner dans une pharmacie de leur commune ou dans une pharmacie de garde en dehors des heures d'ouverture. A cet effet, ils devront utiliser un formulaire de prescription qu'ils remettent au pharmacien en tant que bon de commande pour la "trousse d'urgence". Sur ce formulaire de prescription doivent être mentionnés : le nom et l'adresse du prescripteur et la mention "trousse d'urgence". Les produits seront délivrés et enregistrés par le pharmacien en utilisant les codes CNK appropriés (cfr tableau ci-dessous). Des codes à barres (cfr annexe) de ces CNK seront transmis sur papier dans un courrier de l'AFMPS aux pharmaciens.

Les médecins ne peuvent délivrer les antiviraux gratuits issus du stock stratégique qu'aux seuls patients infectés appartenant à un groupe à risque. Les autres patients pourront éventuellement recevoir de leur médecin une prescription pour des antiviraux émanant du circuit « normal ». Ces médicaments devront être retirés et payés en pharmacie par ces patients.

Les groupes à risque

1. des patients avec une maladie chronique du système respiratoire en ce inclus les patients ayant reçu une prescription de médicaments pour l'asthme endéans les 3 ans
2. des patients avec une pathologie cardiaque chronique
3. des patients avec une insuffisance rénale ou hépatique modérée à sévère
4. des patients immunodéprimés suite à un traitement ou une maladie
5. des patients diabétiques
6. des femmes enceintes
7. des personnes de plus de 65 ans
8. des enfants de moins de 5 ans

Les produits stratégiques et « commerciaux » ne sont en aucun cas interchangeables. Ils ont des codes CNK distincts dans le software et doivent aussi être conservés séparément en pharmacie.

Remarque : le code CNK imprimé sur le conditionnement de Tamiflu et du Relenza du stock stratégique est le même que celui du circuit « commercial » ! En traitant des Tamiflu ou du Relenza du stock stratégique, il ne faut pas tenir compte du code imprimé sur la boîte.

Nous vous conseillons de poser une étiquette sur le code CNK imprimé sur les boîtes Tamiflu et Relenza du stock stratégique à chaque livraison de ceux-ci. De cette manière vous pouvez toujours faire une distinction physique entre le stock stratégique et le stock commercial et vous éviterez de scanner ces codes CNK par automatisme au moment de la délivrance au médecin.

Les pédiatres ne recevront pas de kit de départ. Ils seront informés par courrier qu'ils peuvent se rendre en pharmacie pour obtenir des doses pédiatriques d'antiviraux gratuits.

Les stocks stratégiques ne contiennent pas de formes pédiatriques spécifiques (10 x 30mg, 15 x 30mg ou 20 x 30mg, en fonction du poids de l'enfant). Seuls des blisters de 25 x 30mg sont prévus. Le stock de départ de la pharmacie contient 10 de ces blisters. Le pharmacien pourra fractionner les blisters et emballer la dose pédiatrique souhaitée avec la notice dans un sachet en plastique séparé muni d'une étiquette sur laquelle il pourra cocher la dose pédiatrique dispensée. Ensuite, le pharmacien complète l'étiquette avec le numéro de lot et la date de délivrance et y appose son cachet. Les pharmaciens pourront prochainement commander ces sachets, ces étiquettes et ces notices sous forme de sets auprès de leur grossiste-répartiteur. Les restes des blisters coupés peuvent être utilisés pour réaliser un nouveau conditionnement pédiatrique.

Oseltamivir – Doses recommandées

Poids/âge	Dose recommandée 2 x/jour pendant 5 jours		Conditionnement
< 15kg	30 mg	= 1 comp de 30 mg	Oseltamivir 10 x 30 mg
15 – 23 kg	45 mg	= 1,5 comp de 30 mg	Oseltamivir 15 x 30 mg
23 – 40 kg	60 mg	= 2 comp de 30 mg	Oseltamivir 20 x 30 mg
> 40 kg et > 13 ans	75 mg	= 1 caps de 75 mg ou = 2,5 comp de 30 mg	Tamiflu 10 x 75 mg ou Oseltamivir 25 x 30 mg

Commandes supplémentaires

On attend du pharmacien qu'il dispose d'un stock pour trois jours minimum. Avec les codes CNK du tableau ci-dessous il pourra commander les produits suivants auprès de son grossiste-répartiteur : Tamiflu 10 x 75 mg (2646545), Relenza 20 x 5 mg (2646560), masques chirurgicaux (2646586), Oseltamivir 25 x 30 mg (2648285) et des sets d'emballage (= sachets, étiquettes et notices) (2651370). Commander des formes pédiatriques sera impossible. Les formes pédiatriques doivent être réalisées à partir des blisters d' Oseltamivir 25 x 30 mg.

Rapport

Pour suivre au mieux la situation et intervenir de façon pertinente, le Comité de Gestion Influenza a besoin d'un certain nombre de données sur la délivrance des antiviraux et des masques. Les quantités délivrées dans les pharmacies seront ainsi collectées par les PCLS et transmises chaque semaine à l'AFMPS. Pour ce faire, chaque pharmacie devra imprimer un listing sur base des codes CNK des produits délivrés la semaine précédente et le transmettre par courriel ou fax, ou l'apporter au PCLS de sa commune.

Afin d'aider le pharmacien avec ce rapportage obligatoire, nous avons demandé aux maisons de soft d'informer leurs clients-pharmaciens quelle procédure, préférablement existante, permettrait la génération d'un rapport d'une façon simple et conviviale.

Quelques possibilités :

- Recherche dans le registre de toutes les délivrances des codes CNK concernés par semaine;
- Création d'un patient fictif 'Trousse d'urgence pandémie' et d'enregistrer à son nom toutes les délivrances des CNK concernés. Un listing de toutes les délivrances à ce patient fictif pourrait être imprimé par semaine à partir de l'historique ou du registre.

Ce rapport contient au moins les données suivantes :

- Date de délivrance
- CNK + nom + nombre des produits délivrés
- Le médecin à qui les produits ont été délivrés (= prescripteur)

La pharmacie non-informatisée ou la Pharmacie qui le souhaite, peut aussi effectuer le rapport manuellement en utilisant le formulaire ci-joint (annexe 2). Le pharmacien remplit ce document à chaque délivrance au médecin et le transmet hebdomadairement au PCLS. Dans ce cas nous vous conseillons de conserver une copie de ce document dans la pharmacie.

Service de garde

Le pharmacien doit veiller à s'approvisionner en quantité suffisante pour répondre à la demande présumée dans son officine pendant une période d'environ 3 jours, en prenant en considération les services de garde qu'il doit éventuellement assurer.

Dans le cas où les circonstances et l'évolution du nombre de cas de grippe A/H1N1 l'exigent, les services de gardes existants seront renforcés. L'Ordre des Pharmaciens insiste sur une participation adéquate et volontaire de toutes les pharmacies à ces services de garde complémentaires. Le plan national prévoyant une collaboration gratuite, l'honoraire de garde n'est évidemment pas perçu pour la délivrance aux médecins.

L'exercice du service de garde dans un esprit de solidarité implique, par exemple, que les confrères de garde se contactent en cas d'épuisement de leur stock de médicaments antiviraux et/ou masques afin de pouvoir communiquer au médecin l'adresse du pharmacien de garde qui possède un stock suffisant pour répondre à sa demande de délivrance.

Vaccins pandémiques

Les premiers vaccins pandémiques devraient en principe être disponibles à partir de la mi-octobre. Ces vaccins gratuits ne seront délivrés qu'à certains groupes à risque. Les modalités de distribution de ces vaccins n'ont pas encore été définies.

Adaptation du Tarif

Les codes nationaux suivants sont ajoutés au Tarif des spécialités :

CNK	Dénomination	Délivrer	Commander
2646545	TAMIFLU 75MG 10 CAPS PANDEMIE STOCK STRATEGIQUE	X	X
2646560	RELENZA 5MG ROTADISK 20 DOS PANDEMIE STOCK STRATEG	X	X
2646586	MASQUES CHIRURGICAUX 50 PANDEMIE STOCK STRATEGIQUE	X	X
2646594	OSELTAMIVIR 30MG 10 COMP PANDEMIE STOCK STRATEGIQUE	X	
2646602	OSELTAMIVIR 30MG 15 COMP PANDEMIE STOCK STRATEGIQUE	X	
2646610	OSELTAMIVIR 30MG 20 COMP PANDEMIE STOCK STRATEGIQUE	X	
2648285	OSELTAMIVIR 30MG 25 COMP PANDEMIE STOCK STRATEGIQ.	X	X
2651370	SET D' EMBALLAGE OSELTAMIVIR PANDEMIE STOCK STRATEG		X

La colonne 'commander' reprend les CNK qui doivent être utilisés pour les commandes auprès des grossistes.

La colonne 'délivrer' reprend les codes qui doivent être utilisés pour l'enregistrement des délivrances et la génération du rapport hebdomadaire.

Les codes à barres de ces CNK sont fournis en annexe 1.

Annexe 1

Codes CNK

2646586	MASQUES CHIRURGICAUX (50)	
2646594	OSELTAMIVIR 30MG 10 COMP	
2646602	OSELTAMIVIR 30MG 15 COMP	
2646610	OSELTAMIVIR 30MG 20 COMP	
2648285	OSELTAMIVIR 30MG 25 COMP	
2646545	TAMIFLU 75MG 10 CAPS	
2646560	RELENZA 5MG ROTADISK	

Annexe 2: Formulaire de rapportage du stock stratégique des médicaments antiviraux et des masques

(à transmettre hebdomadairement au point de contact local de soins)

pharmacie:

période (semaine): du/...../..... au/...../.....

Délivrance de médicaments antiviraux et de masques									
	Nom du médecin	Date	Tamiflu 75 mg	Oseltamivir 30 mg	Oseltamivir 30 mg	Oseltamivir 30 mg	Oseltamivir 30 mg	Relenza 5 mg	Masques
			10 caps 2646545	25 comp. 2648285	20 comp. 2646610	15 comp. 2646602	10 comp. 2646594	rotadisk 20 dos. 2646560	chirurgicaux 2646586
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									
Total									

Cachet de la pharmacie

Signature